



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 29-07-2026 /

Dossier complet le : 29-07-2026 /

N° d'enregistrement : 021469/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'un garage automobile et extension du depot de vehicules d'une concession existante

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCI MARY COUTANCES

Raison sociale

SCI MARY COUTANCES

N° SIRET

49215296200014

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MARY

Prénom(s)

Francois

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement caravanes ou de résidences	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41B

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension et reamenagement d'une concession automobile existante, comprenant la construction d'un bâtiment a usage de garage automobile non accessible au public et l'amenagement d'un depot exterieur destine au stockage des vehicules neufs et d'occasion a vendre, d'une capacite maximale de 301 vehicules. Le projet comprend egalement l'adaptation des voiries internes, des stationnements, des reseaux et des aménagements paysagers. Les deux batiments existants sont conserves et aucune demolition n'est prevue.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'adapter et de moderniser le site existant afin d'ameliorer l'organisation des activites de la concession, les conditions de stockage et de preparation des vehicules ainsi que la securite et la lisibilite des circulations internes. Il prévoit la construction d'un bâtiment dedie et la reorganisation du parc de vehicules, tout en limitant l'impermeabilisation par la realisation de stationnements permeables et en assurant la gestion des eaux pluviales sur la parcelle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprendront l'installation du chantier, les terrassements nécessaires, la réalisation des fondations et la construction du nouveau bâtiment, ainsi que l'adaptation des voiries, des stationnements, des réseaux et des dispositifs de gestion des eaux pluviales. Les aménagements paysagers seront complétés par des surfaces engazonnées et des plantations d'arbres. Les éventuelles terres excédentaires seront évacuées vers des filières adaptées. Aucune démolition de bâtiment n'est prévue. Les nuisances temporaires liées au chantier - circulation des engins, bruit, poussières et déchets - feront l'objet des mesures habituelles de prévention et de gestion.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le site accueillera les activités d'une concession et d'un garage automobile ainsi qu'un dépôt d'une capacité maximale de 301 véhicules destinés à la vente. L'exploitation générera principalement des mouvements de véhicules, de transporteurs, de fournisseurs et de personnel. Le nouveau bâtiment ne sera pas accessible au public. Les eaux pluviales seront gérées sur la parcelle et les déchets liés à l'activité seront triés et évacués vers les filières autorisées. Aucun démantèlement n'est envisagé à ce stade. En fin d'exploitation, les ouvrages pourront faire l'objet d'une déconstruction sélective et les matériaux seront orientés vers les filières de réemploi, de recyclage ou d'élimination adaptées.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire et actualisation du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau relatif à la gestion des eaux pluviales.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale de l'opération Capacité maximale du dépôt de véhicules Dimensions maximales du bâtiment à créer Hauteur maximale du bâtiment à créer	(30 000, m ²) (301, véhicules) (2409, m ²) (9,90, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : O " Lat. : N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

SANS OBJET

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE du Département de la Manche - 4e échéance, approuve le 19 décembre 2024.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	ZSC "Littoral ouest du Cotentin de Brehal a Pirou" et ZPS " Havre de la Sienne", a environ 7 a 8 km
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement dans les eaux superficielles ou souterraines. Le site est alimente par le reseau public existant.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage permanent ni rabattement de nappe n'est prevu. Les fondations seront adaptees aux conclusions de l'etude geotechnique.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Des excedents ponctuels de terres pourront resulter des terrassements. Leur reemploi sur site sera privilegie ; le surplus sera evacue vers des filieres autorisees.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Apports de materiaux necessaires aux fondations, a la construction et aux voiries. Approvisionnement aupres de filieres professionnelles autorisees.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Aucune extraction ni exploitation de materiaux naturels n'est prevue sur la parcelle.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Site déjà raccorde aux reseaux existants. Les EU seront dirigees vers le reseau d'assainissement et la gestion des EP sera precisee par le DLE actualise.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Transformation localisee d'une partie actuellement enherbee en batiment, voiries et stationnements. Impact limite au site ; clotures maintenues, stationnements permeables et plantations d'essences regionales.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucun impact direct ou indirect notable attendu, compte tenu de l'eloignement des sites et de l'absence de lien ecologique ou hydraulique direct identifie.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Amenagement de la partie non batie et actuellement enherbee de la parcelle, sans usage agricole ou forestier. Surface concerne a preciser dans le DLE actualise.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun PPRT ni risque technologique particulier identifie au droit du projet, sous reserve du rapport Georisques de la parcelle.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune est classee en zone de potentiel radon 2. Ce risque sera pris en compte par les dispositions constructives et la ventilation du batiment.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	L'activite projete n'est pas susceptible de generer de risque sanitaire notable dans les conditions normales d'exploitation.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Le site est concerne par le potentiel radon de la commune, classee en zone 2. Des dispositions constructives et de ventilation adaptees seront mises en oeuvre

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Mouvements de vehicules destines a la vente, du personnel, des fournisseurs et des porte-voitures. Trafic lie a une activite existante et principalement diurne.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruit temporaire du chantier, puis bruit limite lie aux mouvements de vehicules et a l'activite du garage. Activites principalement diurnes en zone d'activites.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Site expose au bruit routier des voies voisines. Le batiment projete est a usage professionnel et ne comporte aucun logement.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Aucune emission olfactive notable attendue dans les conditions normales d'exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune nuisance olfactive particuliere identifiee dans l'environnement immediat.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Vibrations temporaires et limitees pendant les terrassements, les compactages et les fondations. Aucune vibration significative en exploitation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucune source permanente de vibrations identifiee a proximite immediate du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage exterieur necessaire a la securite. Luminaires orientes vers le sol, puissance limitee et extinction ou reduction hors horaires d'activite.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Site implante dans une zone d'activites deja eclairee par les voiries et les etablisements voisins. Incidence limitee.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Emissions temporaires de poussieres et de gaz d'echappement pendant le chantier, puis emissions limitees liees aux mouvements de vehicules. Impact faible et diffus.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Eaux pluviales des toitures, voiries et stationnements ainsi qu'eaux usees sanitaires. EP gerees sur la parcelle selon le DLE actualise ; EU raccordees au reseau existant
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	EP dirigees vers les ouvrages de gestion et de regulation de la parcelle ; EU vers le reseau public. Aucun rejet direct non maitrise dans le milieu naturel.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Effluents potentiels liés au garage et au lavage des véhicules. Collecte par un réseau dédié et traitement adapté avant rejet, conformément à l'étude EU.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets de chantier puis déchets liés à l'activité automobile : emballages, pièces, pneus, batteries, huiles, filtres et liquides. Tri, stockage sécurisé et évacuation par des filières agréées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucune atteinte notable identifiée au patrimoine architectural, culturel ou paysager. Les éventuelles prescriptions relatives à l'archéologie préventive seront respectées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Renforcement et reorganisation de l'activité automobile existante sur la parcelle. Aucun impact sur une activité agricole ou forestière ni sur les parcelles voisines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le dossier au titre de la loi sur l'eau établi pour le précédent projet est en cours d'actualisation. Il précisera les surfaces imperméabilisées et perméables, les volumes de rétention, les débits de fuite ainsi que les modalités de collecte, de régulation et de traitement des eaux pluviales. Aucune autre évaluation environnementale spécifique n'est disponible à ce stade.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet est implanté au sein d'une concession automobile existante et conserve les deux bâtiments ainsi que les clôtures en place. Aucune démolition n'est prévue. Les stationnements seront réalisés en revêtement perméable et les eaux pluviales seront gérées sur la parcelle conformément au DLE actualisé. Les différents effluents seront collectés séparément et traités avant rejet. Les espaces libres seront engazonnés et complétés par des plantations d'essences régionales. L'éclairage extérieur sera orienté vers le sol et limité aux besoins de sécurité. En phase chantier, les poussières, le bruit, les déchets et les risques de pollution accidentelle feront l'objet de mesures de prévention. Les terres excavées seront réemployées autant que possible et les déchets seront évacués vers des filières agréées.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet, de son implantation au sein d'une concession automobile existante et d'une zone d'activités déjà urbanisée, ainsi que des mesures d'évitement et de réduction prévues, le maître d'ouvrage estime que le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine. Les incidences potentielles liées aux terrassements, aux eaux pluviales, au trafic, au bruit, à l'éclairage et aux déchets resteront localisées et maîtrisées. Les stationnements seront notamment réalisés en revêtement perméable, les eaux pluviales seront gérées conformément au dossier loi sur l'eau actualisé et les effluents et déchets seront orientés vers des dispositifs et filières adaptés. En conséquence, le maître d'ouvrage sollicite une dispense de réalisation d'une évaluation

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom ENGELHARD

Prénom Joachim

Qualité du signataire Associe gerant de EXO ARCHITECTES

À Bayeux

Fait le 24-07-2026 / / /



Signature du (des) demandeur(s)